



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.78
7 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trentième session (première partie)
Genève, 6 octobre 1997
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA PREMIERE PARTIE
DE SA TRENTIEME SESSION

Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

Orateurs :

Président
Secrétaire général adjoint de la CNUCED
Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique
Sri Lanka
Mexique
Maroc

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le **mercredi 15 octobre 1997** à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

INTRODUCTION

1. La première partie de la trentième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 octobre 1997. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu ... séances plénières - ses 120ème à ... séances. Toutes les autres réunions ont eu un caractère informel et privé.

Déclarations liminaires

2. Le **Président** a déclaré que la coopération technique constituait un aspect très important des travaux de la CNUCED, auquel les organes intergouvernementaux accordaient une attention croissante depuis la neuvième session de la Conférence. A sa quinzième réunion directive, en juin 1997, le Conseil du commerce et du développement avait adopté une stratégie dans ce domaine (TD/B/EX(14)/3), selon laquelle la coopération technique devait répondre à la demande et aider les pays en développement à renforcer leurs moyens institutionnels ainsi qu'à participer à l'économie mondiale. Il y était également question des problèmes pratiques posés par l'insuffisance des ressources. Le Groupe de travail était appelé à passer en revue les activités de coopération technique de la CNUCED et à faire des recommandations au Conseil à ce sujet.

3. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le Groupe de travail jouait un rôle accru dans le fonctionnement de la CNUCED. Alors qu'auparavant il était simplement un lieu d'échanges, il prenait désormais une part de plus en plus active à l'établissement et à l'exécution du budget-programme. Ses discussions sur la coopération technique étaient extrêmement importantes - la Conférence ayant préconisé, à sa neuvième session, une intégration plus étroite des travaux de coopération technique de la CNUCED et des activités inscrites au budget ordinaire. Cela soulevait un certain nombre de questions, notamment celle de l'orientation de ces travaux. Le secrétariat fournirait au Groupe des données sur l'utilisation prévue des mois de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, et espérait que le Groupe lui ferait savoir ce qu'il en pensait.

Chapitre I

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

EVALUATION DE PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. Pour l'examen du point 3, le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

- Aperçu des activités de coopération technique (TD/B/44/11);
- Activités menées en 1996 (TD/B/44/11/Add.1);
- Tableaux statistiques (TD/B/44/11/Add.2).

5. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a déclaré que les dépenses de coopération technique en dollars avaient atteint un niveau sans précédent en 1996 et qu'elles progresseraient sans doute encore de 10 % en 1997. Le financement bilatéral et les contributions provenant de fonds d'affectation spéciale avaient augmenté, tandis que s'inversait la tendance à la baisse des apports du PNUD. Les ressources disponibles demeuraient toutefois modestes par rapport aux besoins, et les fonds faisaient toujours défaut pour certains types d'activités. La répartition des dépenses en 1996 correspondait aux demandes d'assistance reçues et aux ressources disponibles, et non à un quelconque jugement du secrétariat quant à la destination des fonds. Elle n'avait guère changé par rapport à l'année précédente. Il y avait cependant eu une augmentation des activités en faveur des PMA, conformément à la stratégie approuvée par le Conseil, tendance qui devrait se poursuivre en 1997 et 1998.

6. Il fallait s'employer à mettre en oeuvre cette stratégie. A propos du recouvrement des coûts, la proposition faite à la section IV du document TD/B/44/11 - les utilisateurs pourraient être priés de financer une partie des coûts des logiciels et d'apporter une modeste contribution à l'entretien du système - découlait d'une étude de faisabilité ainsi que de la propre expérience du secrétariat. Sa mise en oeuvre constituerait non pas une dérogation à l'usage, mais au contraire la confirmation d'une pratique déjà en vigueur.

7. Enfin, le Groupe de travail examinerait le point 4 à la deuxième partie de la session, en décembre. L'étude sur le programme TRAINFORTRADE serait distribuée en temps voulu sous la cote TD/B/WP/103, mais l'étude sur le SYGADE, proposée par le secrétariat et financée par le Gouvernement suisse, ne serait pas prête pour la session de décembre. Les délégations seraient consultées sur la question.

8. Le porte-parole du Groupe asiatique (Sri Lanka) a dit que l'évolution des activités de coopération technique exécutées par la CNUCED depuis 1995 était encourageante à plusieurs égards : premièrement, les dépenses avaient augmenté; deuxièmement, la baisse du financement assuré par le PNUD allait sans doute être enrayée; troisièmement, une proportion accrue des ressources était consacrée aux pays les moins avancés.

9. Le Groupe asiatique s'inquiétait cependant beaucoup de la diminution continue de la part des dépenses en faveur de l'Asie et du Pacifique : s'il s'agissait là d'une tendance, elle devait être arrêtée sans tarder. Ces dépenses devraient augmenter en valeur relative, comme le prévoyait la stratégie adoptée en juin 1997.

10. Le PNUD misait apparemment sur l'avantage comparatif de la CNUCED dans le domaine de la coopération technique liée au commerce, comme en témoignait l'augmentation de ses apports. Le Groupe asiatique s'en félicitait et remerciait le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni de leurs importantes contributions aux fonds d'affectation spéciale en 1996. Il savait également gré à la Commission européenne de son soutien aux programmes de la CNUCED. Les donateurs devraient tous oeuvrer à la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED, conformément au paragraphe 19 du document TD/B/44/11.

11. Le Groupe asiatique s'interrogeait sur les perspectives de viabilité des activités particulières financées par des fonds d'affectation spéciale, et sur les possibilités d'élargir et de diversifier l'appui en fonction des besoins des PMA et d'autres pays à faible revenu. Il prenait note de l'orientation de la coopération technique et du succès du programme SYDONIA. La CNUCED devrait élargir ses activités et les étendre en particulier à des questions nouvelles. Enfin, on ne pouvait que se féliciter du renforcement de la coopération pratique avec d'autres organisations ou organismes internationaux, notamment le CCI et l'OMC. La CNUCED devrait étudier les moyens de collaborer plus étroitement avec l'OMPI.

12. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a déclaré que le programme de coopération technique de la CNUCED pouvait beaucoup aider les pays en développement à tirer profit de la mondialisation et de la libéralisation. A propos des activités exécutées en 1996, il notait que les dépenses avaient augmenté et que la tendance se poursuivrait sans doute en 1997. Il semblait aussi que l'on puisse compter sur un appui plus généreux du PNUD, ce qui inverserait la baisse tendancielle de son financement. Au sujet de la répartition géographique des dépenses, la part des PMA s'était accrue, mais la diminution de 21 % des ressources affectées à l'Amérique latine et aux Caraïbes était préoccupante. Quant à leur ventilation, aucun détail n'avait été fourni sur la sous-traitance et les frais divers, et le coût du personnel affecté aux projets semblait disproportionné; les trois principaux postes de dépense devraient être plus équilibrés.

13. Il était important que les contributions aux activités de coopération technique ne soient pas assorties de conditions, les priorités devant être fixées par les bénéficiaires et non par les donateurs. A cet égard, il fallait prendre en considération les objectifs prioritaires établis à la neuvième session de la Conférence et définis dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED, et exercer une surveillance intergouvernementale plus efficace. A propos du recouvrement des coûts et de la viabilité financière des projets, le secrétariat devrait préciser ses propositions dont il fallait évaluer l'intérêt. Aucune explication détaillée n'avait été donnée sur les formules en vigueur ni sur leur efficacité, et avant de prendre une décision il convenait d'étudier les aspects juridiques, financiers et administratifs de la question.

14. En ce qui concernait la gestion de la coopération technique, le secrétariat ne disait rien, dans son rapport, du coût réel de l'exécution des projets. Quant à l'avenir, le programme de coopération technique de la CNUCED donnait, certes, de bons résultats et les efforts de collaboration avec d'autres organisations étaient louables, mais il faudrait régler deux questions : comment le secrétariat entendait-il résoudre l'apparente contradiction entre la concentration des activités de coopération technique dans les PMA et ses propositions concernant le recouvrement des coûts, et comment réduire les dépenses imputées sur le budget ordinaire et accroître les activités de coopération technique sans nuire à l'exécution d'autres tâches confiées à la CNUCED par la Conférence à sa neuvième session ?

15. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit qu'il se félicitait de l'augmentation des ressources consacrées à la coopération technique, et notamment aux activités en faveur des pays les moins avancés et de l'Afrique. A propos de la répartition des projets en Afrique, il notait que les projets régionaux étaient plus nombreux que les projets nationaux et souhaiterait savoir pourquoi.

16. Le Groupe africain craignait que l'utilisation croissante de fonds d'affectation spéciale pour financer la coopération technique de la CNUCED amène les donateurs à imposer leurs priorités. Pour encourager les demandes d'assistance des pays africains, on pourrait notamment informer les Etats membres des projets de la CNUCED grâce à la diffusion d'un manuel de coopération technique. Le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine du commerce et du développement était une excellente chose, en particulier dans le cas du programme intégré en faveur de l'Afrique qui, il fallait l'espérer, serait évalué prochainement. Le Groupe africain s'intéressait beaucoup au projet EMPRETEC et demandait qu'il soit étendu à l'Afrique. A propos du recouvrement des coûts, la proposition du secrétariat, vu sa nouveauté, méritait plus ample réflexion. Enfin, le porte-parole a félicité le secrétariat de ses activités en faveur du peuple palestinien.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

17. La première partie de la trentième session du Groupe de travail a été ouverte le 6 octobre 1997 par M. Alejandro Rogers (Chili), vice-président/rapporteur du Groupe de travail à sa vingt-neuvième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

18. A sa 120ème séance plénière (séance d'ouverture), le 6 octobre 1997, le Groupe de travail a élu M. Behzad Alipour (République islamique d'Iran) président et M. Petko Baev (Bulgarie) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

19. Toujours à sa 120ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/102. L'ordre du jour de la trentième session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Evaluation de programmes de coopération technique :
 - a) Etude approfondie du programme TRAINFORTRADE
 - b) Etude approfondie du SYGADE
5. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter, s'il y a lieu]

**F. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[A compléter]
